

Entreprise

Adresse :

Tél. :

Mail :

Site internet :

logo
entreprise

FICHE D'AUTOCONTRÔLE

CHAUDIÈRE GAZ - APPAREIL C CHAUFFAGE ET ECS + PAC

Appareil dans lequel le circuit de combustion est étanche vis-à-vis du local où il est installé

INFORMATIONS CHANTIER

Client

Réf. devis

Adresse

Date début travaux

Date fin travaux

INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1

Intervenant 2

Fait à (lieu) :

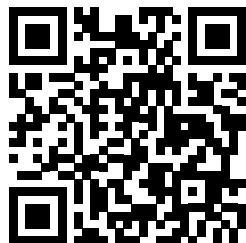
Le (date) :

À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».



CHECK'RÉN

Le suivi de chantier avec Check Réno
Remplissez et éditez directement vos
fiches d'autocontrôle et PV de réception
via l'application web
<https://www.proren.fr/documents/checkreno>

L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



ETAPE 1  **CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT**  **Installation de la chaudière et de la PAC**

1. Existence d'une note de calcul des déperditions ?
2. Dimensionnement de la chaudière pour des besoins chauffage/ECS supposés et des conditions d'utilisations données (nombre de personnes ou taille de logement) ?
3. Puissance électrique disponible adaptée par rapport à la puissance de la PAC ?
4. Si chaudière dans une salle de bains : respect des volumes de protection requis dans la NF C 15-100 ?
5. La désignation du système d'aménée d'air et d'évacuation des fumées (EVAPDC) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ?
6. Respect des dimensions maximales et du nombre d'éléments maximum indiqué sur la notice du chaudière ou sur la notice technique de l'EVAPDC ?

Mise en oeuvre de la fumisterie

7. En cas de sortie en façade en copropriété : le client possède l'autorisation de la copropriété ?

Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage

8. Dimensionnement des réseaux, des émetteurs et des composants du réseau hydraulique conformes ?

Mise en oeuvre du ou des réseaux d'ECS

9. Tracé et dimensionnement du réseau d'ECS conformes ?

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)**ETAPE 2**  **PRÉPARATION DE CHANTIER**  **Installation de la chaudière et de la PAC**

10. Si EVAPDC existant : l'état du conduit est conforme? Dans le cas où celui-ci est réutilisable : attestation d'entretien annuel (<1 an) ?
11. Si abandon d'un système de stockage (fioul) : enlèvement ou neutralisation de la cuve ?
12. Chaudière installée à l'emplacement prévu en fonction des paramètres d'intégration technique, acoustique et esthétique étudiés lors de la phase de conception ?
13. Pose du support sur matériaux adaptés et plots antivibratiles ?
14. Si PAC avec éléments séparés : support de la PAC entière ou de l'unité extérieure de la PAC permettant un fonctionnement correct après dégivrage ou en présence de neige ?

[... suite page suivante](#)

Conforme Non conforme/
Non vérifiable Sans objet**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité
dans les grilles d'audit RGE

15. Si réutilisation d'un réseau hydraulique existant et si nécessaire : action curative et préventive (désembouage,etc.) pour le traitement de l'eau de chauffage ?

16. Absence de bras mort (point de puisage non utilisé), le supprimer le cas échéant ?

Mise en oeuvre de la fumisterie

17. Dans le cas où un conduit de fumée existant est réutilisé pour effectuer l'amenée d'air : le diagnostic de l'installation de fumisterie existante a été réalisée et la procédure a été validée ?

Mise en oeuvre du ou des réseaux d'ECS

18. Le type de matériau à mettre en oeuvre est conforme et leur qualité avérée ?

Mise en oeuvre de la partie électrique et gaz

19. Utilisation de matériaux sur la ligne gaz en adéquation avec leur fonction et leur utilisation ?

20. Tout organe et accessoire de tuyauterie est marqué du logo ou d'une marque de certification reconnue (NF, ATG,...) ?

21. Les organes (robinets,...) sont adaptés à la pression de service ?

22. Mise en place de protections si nécessaire et interdiction de passage de la ligne gaz dans des zones dangereuses ?

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

ETAPE 3 TRAVAUX

Installation de la chaudière et de la PAC

23. Si PAC avec éléments séparés : absence d'obstacle à proximité du condenseur à l'extérieure (entrée et sortie) qui limiterait la circulation d'air ?

24. Si PAC monobloc en intérieur : présence et implantation correcte de grilles de ventilation dans le local de production ?

25. Si manipulation des fluides : établissement d'une fiche d'intervention pour la manipulation des fluides ou d'un CERFA 15497*01 ?

26. Si raccordement de liaison frigorifique : présence d'une étiquette mentionnant la quantité et nature du fluide (charge initiale, appont, charge finale) ?

27. Si quantité supérieure aux seuils fixés par la réglementation : préparation du registre de fluide frigorigène ?

28. Accès aisés aux différents composants (ou conforme aux préconisations du constructeur) ?

29. Evacuation correcte des condensats sous l'appareil et si nécessaire sous le système de fumisterie ?

30. Si configuration concentrique : la paroi extérieure du conduit n'est pas en contact avec des matériaux combustibles ?

31. Si configuration séparée ou dissociée : la distance de sécurité est conforme à l'avis technique (avec un minimum de 2 cm) ?

... suite page suivante

- 32.** Respect des distances minimales concernant le débouché de l'évacuation des fumées ?
- 33.** Dans le cas d'une configuration séparée (par exemple C5) : conduit d'amenée d'air et grille non obstrués et non obturables ?
- 34.** Présence des organes nécessaires (compteur en fonctionnement, organe de coupure d'appareil et général adapté [OCA et OCG] accessible et manoeuvrable) ?
- 35.** Présence d'un interrupteur différentiel en amont des circuits avec la section adaptée ?
- 36.** Tension d'alimentation conforme aux plaques signalétiques des appareils ?
- 37.** Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs bien en place ?
- 38.** Présence d'une liaison équipotentielle ?

Si PAC en éléments séparés avec réseau hydraulique de liaison :

- 39.** Protection contre le gel pour tuyauteries extérieures et protection mécanique de l'isolant ?
- 40.** Traversées des parois avec fourreau ne dégradant pas l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment ?

Si PAC en éléments séparés avec réseau frigorifique de liaison :

- 41.** Respect des préconisations du constructeur (diamètres des tuyauteries, longueurs minimales et maximales des liaisons, dénivelé maximum, ... ?
- 42.** Traversées des parois avec fourreau ne dégradant pas l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment ?
- 43.** Isolation des tuyauteries sur tout leur parcours avec protection mécanique sur l'isolant (fourreau ou autres ...) ?
- 44.** Présence d'un groupe de sécurité et absence d'organe de coupure entre le générateur et le groupe de sécurité ?
- 45.** Raccordement de la vidange du groupe de sécurité au réseau d'évacuation d'eaux usées conforme ?
- 46.** Existence de la loi d'eau ?
- 47.** Poses correctes des sondes de régulation (sonde extérieure, sonde de retour ou/et de départ d'eau, sonde d'ambiance - La sonde extérieure de préférence placée au nord) ?

Mise en oeuvre de la fumisterie

- 48.** Le système d'amenée d'air et d'évacuation des fumées (EVAPDC) est accessible et entretenable sans déplacer l'appareil ?

Mise en oeuvre de la partie électrique et gaz

- 49.** Les techniques d'assemblage (soudage, brasage, sertissage,...) sont adaptées vis-à-vis des matériaux utilisés ?
- 50.** Si utilisation d'un robinet de commande en tant qu'organe de coupure d'un appareil [OCA] : celui-ci est alimenté par une tuyauterie fixe ?
- 51.** Conduite d'alimentation des appareils en :
- métal ?
- bon état ?
- non bridée ?
- 52.** Présence d'une alimentation dédiée, avec coupure d'alimentation de l'installation complète, matérialisée et identifiée ?
- 53.** Présence d'une protection contre les surintensités ?
- 54.** Câble d'alimentation de puissance conforme à la NF C 15-100 (ou aux spécifications du fabricant si plus contraignantes) ?
- 55.** Le circuit électrique est identifié ?

Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage

- 56.** Hors volume chauffé, isolant sur canalisation, y compris les raccords ?

... suite page suivante

57. L'installation est protégée par un vase d'expansion ?
58. Présence d'un dispositif de protection contre les retours d'eau de type CA ou CB (disconnecteur à zone de pression réduite contrôlable ou non contrôlable) avec un dispositif EA (clapet anti-pollution contrôlable) en complément, au niveau de l'arrivée d'eau de ville vers le réseau de chauffage ?
59. Présence d'équipements hydrauliques favorisant le bon fonctionnement ? (par exemple, pot à boues, filtre à tamis,...)
60. Installation protégée par un vase ? (manomètre, vanne, purge) ?
61. Présence d'une vanne à 3 voies ?

Installation de nouveaux émetteurs

Si émetteur radiateur :

62. Présence de robinet thermostatique ?
63. Présence d'un dispositif de réglage de débit (T de réglage,...) ?
64. Si émetteur plancher chauffant : présence d'un dispositif de limitation de température indépendant de la régulation de la chaudière ?

Si émetteur ventilo-convecteur :

65. Présence de robinets d'isolement sur chaque appareil ?
66. Présence d'un filtre à air propre sur la reprise d'air ?
67. Présence d'un régulateur sur chaque ventilo-convecteur ?

Mise en oeuvre du ou des réseaux d'ECS

68. Présence d'un limiteur de température ou autre dispositif de limitation de température ?
69. Dans les locaux non chauffés, réseau d'ECS calorifugé ?
70. Présence de clapets de non retour antipollution non contrôlable (EB) au niveau des mitigeurs thermostatiques et limiteurs de température ?
71. Si ballon de stockage ECS : la mise en œuvre est correctement réalisée ?

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

N°	COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	
62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	

... suite page suivante

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)**ETAPE 4**  **MISE AU POINT / MISE EN SERVICE**  **Installation de la chaudière et de la PAC**

- 72.** Mise en service de l'alimentation en gaz conforme ?
- 73.** Réalisation d'un test d'étanchéité du système d'évacuation des produits de combustion avant raccordement d'un nouveau système de combustion (sauf dans le cas des conduits concentriques individuels) ?
- 74.** Mise en service de la ligne frigorifique conforme ?
- 75.** Mise en eau de l'installation (rinçage, remplissage du circuit, ...) sans fuite caractérisée (goutte, flaque,...) ?
- 76.** Mise en route conforme de la chaudière et des équipements hydrauliques associés (circulateur, électrovannes,...) ?
- 77.** Mesure du tirage et analyse de combustion (température,...) ?
- 78.** Réglages de l'appareil effectués ?
- 79.** Vérification des températures de départ et de retour selon émetteurs ?
- 80.** Si plancher chauffant : température de départ <50°C et Température de surface plancher <28°C ?
- 81.** Intégration des éléments de réglage de débit (Vanne de réglage + prises de pression) pour que les 2 générateurs puissent disposer de leur débit nominal ?

Mise en oeuvre de la fumisterie

- 82.** Présence d'une plaque signalétique de l'EVAPDC avec désignations en adéquation avec l'appareil installé ?

Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage

- 83.** Essais d'étanchéité et de pression des réseaux de chauffage réalisés ?
- 84.** Purge, réglage et équilibrage du réseau hydraulique et fonctionnement du dispositif d'expansion conforme ?

Mise en oeuvre du ou des réseaux d'ECS

- 85.** Essais d'étanchéité et de pression des réseaux d'ECS réalisés ?

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

... suite page suivante

ETAPE 5  **RÉCEPTION****86.** Remise des documents suivants (Passeport technique) :

- la notice de fonctionnement et d'entretien de l'appareil installé en langue française
- un certificat de conformité de l'installation gaz visé par un organisme agréé (COPRAUDIT, DEKRA, QUALIGAZ)
- la facture de la chaudière installée
- les caractéristiques du système d'évacuation des produits de combustion (conduits de fumées)

87. Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30mA pour protéger l'installation ?**88.** Une plaque signalétique sur l'unité extérieure mentionne de façon lisible et indélébile la quantité et la nature du fluide contenu ?**89.** Remise du rapport de mise en service ?**90.** Le client doit être informé des précautions d'utilisation de la chaudière (prise en main).**91.** Le client doit être informé du fonctionnement de l'installation.**92.** Le client doit être informé de la nécessité de réaliser l'entretien et la maintenance de l'installation (explications sur la maintenance de l'appareil et la fréquence des opérations).**93.** Le client doit être informé des mesures prises concernant l'environnement de l'appareil (alimentation en air de combustion).**N°** **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

Accéder gratuitement à l'ensemble des ressources et outils PROFEEL sur www.proreno.fr

